

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 42
 Votes exprimés : 42
 POUR : 42
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 16 septembre 2025
Date d'affichage :
 16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelynne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO –

Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget principal, les crédits nécessaires pour :

- les montants notifiés pour le F.P.I.C.,
 - le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC (jusqu'au 31/12/2024) et au Département,
 - la cotisation du P.E.T.R. du Pays Avallonnais, au titre de l'année 2024,
 - les dotations aux amortissements,
 - l'ajustement de la dotation d'intercommunalité et des subventions d'équilibre aux budgets annexes enfance et écoles,
 - les subventions obtenues pour la médiathèque intercommunale, au titre de la D.G.D.,
- les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

Article 7392221 (Chapitre 014) – Reversement F.P.I.C.	+ 11 300 €
Article 7398 (Chapitre 014) – Reversement, restitutions et prélèvements	+ 6 000 €
Article 65568 (Chapitre 65) – Autres contributions	+ 66 400 €
Article 65736211 (Chapitre 65) – Subventions budgets annexes et régie administrative sans personne morale	+ 73 430 €
Article 6811 (Chapitre 042) – Dotations aux amortissements	+ 30 800 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	- 68 270 €
TOTAL	+ 119 660 €

Recettes de fonctionnement

Article 777 (Chapitre 042) – Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 530 €
Article 732221 (Chapitre 73) – F.P.I.C.	+ 3 800 €
Article 741124 (Chapitre 74) – Dotation d'intercommunalité	+ 10 000 €
TOTAL	+ 14 330 €

Dépenses d'investissement

Article 139361 (Chapitre 040) – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – D.E.T.R.	+ 530 €
TOTAL	+ 530 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Recettes d'investissement

Article 2804132 (Chapitre 040) – Amortissements subventions versées aux départements – Bâtiments et installations	+ 4 200 €
Article 28041413 (Chapitre 040) – Amortissements subventions versées aux communes Du GFP	+ 10 150 €
Article 280422 (Chapitre 040) – Amortissements subventions versées – Bâtiments et Installations	+ 15 900 €
Article 28158 (Chapitre 040) – Amortissements autres installations, matériels et outillage Technique	+ 100 €
Article 281838 (Chapitre 040) – Amortissements autre matériel informatique	+ 350 €
Article 281848 (Chapitre 040) – Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	+ 100 €
Article 10228 (Chapitre 10) – Autres fonds d'investissements	+ 38 000 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 68 270 €
TOTAL	+ 530 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

